



CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

CONTEXTE :

L'arrêté du 06 avril 2017 définit le contenu et les modalités de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi.

PRÉ-REQUIS :

Toute personne désireuse d'accéder au métier de conducteur de taxi.

DURÉE DE BASE : de 140 à 182 heures

PERSONNES CONCERNÉES :

Etre apte sur le plan médical (certificat médical d'aptitude à la profession de taxi, en cours de validité, délivré par un médecin agréé par la préfecture)
Etre titulaire du permis B non affecté du délai probatoire
Avoir un casier judiciaire vierge

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Etre capable de réaliser des prestations de transport de personnes au moyen d'un véhicule léger
Réussir l'examen théorique et l'examen pratique du CCPCT.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques.
Pour la partie pratique, conduite en sous-groupe avec un véhicule équipé double commande et taximètre.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS :

Epreuve théorique d'admissibilité et épreuve pratique d'admission.
Validation par un jury constitué d'un professionnel et d'un représentant de la chambre des métiers.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

THEORIE

- Règlementation du transport public particulier de personnes
 - Sécurité routière
 - Gestion
 - Français
 - Anglais
- Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

PRATIQUE :

- Conduite et sécurité
- Conduite en sécurité et respect du code de la route
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

Relation client :

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

Construction du parcours et accompagnement touristique

- Elaboration et suivi du parcours
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques

Facturation et paiement :

- Etablir le prix de la prestation
- Facturer et procéder à l'encaissement
- Utiliser les équipements spéciaux

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE